

Conseil communautaire
Mercredi 30 juin 2021

Compte-rendu

M. le Président ouvre la séance à 18 H 17 Les conditions de quorum ont été remplies sans discontinuité.

M. le Président donne ensuite lecture de la liste des conseillers communautaires excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

M. Hamen est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Président informe que le point 3.1 relatif au compte administratif 2020 du Budget Principal et le point 9 relatif à la décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Principal ont été remis sur table suite à un correctif. Le point 9 modifié a été présenté en commission Finances.

M. le Président propose d'ajouter sur table deux rapports concernant le recours au service civique et une demande de subvention au Club de Karaté Mont-Saint-Martin.

Accord de l'ensemble des élus du conseil communautaire, ces deux points seront abordés lors de la séance du jour.

1 – Adoption des procès-verbaux des séances des 31 mars 2021 et 21 avril 2021

Arrivée de M. Bouzad à 18 H 25.

M. Agostini lit une intervention relative à l'attitude d'obstruction systématique de certains élus, notamment issus de Longwy, en conseil communautaire.

Départs de MM. Aceti, Wilmin et Huard à 18 H 30 suite aux propos de M. Agostini. M. Aceti considère que l'assemblée de la Communauté d'Agglomération n'est pas le lieu propice pour régler ce type de questions, propres au fonctionnement interne des conseils municipaux.

Le pouvoir de Mme Bosizio à M. Aceti devient caduc.

Départ de M. Pluvinet à 18 H 30. Le pouvoir de M. Raullet à M. Pluvinet devient caduc.

Mme Etienne évoque l'article du Républicain Lorrain concernant la suspension temporaire des accouchements et des urgences gynécologiques à l'hôpital de Mont-Saint-Martin du 29 juin au 3 juillet 2021.

M. le Président explique que cette fermeture temporaire est due à des problèmes de logistique.

M. Bouzad évoque les menaces sur la pérennité de la maternité, voire même de l'hôpital en raison de graves problèmes d'effectifs. Il suggère de rencontrer l'ARS.

M. le Président alertera les autorités sur le problème.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Adopte les procès-verbaux des séances des 31 mars 2021 et 21 avril 2021.

2 – Comptes de gestion – Exercice 2020

Arrivée de M. Jacque à 18 H 35.

Arrivée de M. Servagi à 18 H 35.

Retour de MM. Aceti, Huard et Wilmin à 18 H 40. Pouvoir de Mme Bosizio à M. Aceti.

Arrivée de Mmes Inial et Naïli à 18 H 40.

Arrivée de Mme Racadot à 18 H 45.

M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines présente ce rapport.

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 51 voix pour et 1 abstention,

- Approuve le compte de gestion du Budget Principal 103 pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur ;
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe 266 « Développement économique » pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur ;
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe 271 « Ordures Ménagères » pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur ;
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe 278 « GEMAPI » pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur ;
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe 277 « Assainissement » pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur ;
- Approuve le compte de gestion du Budget Annexe 296 « Eau » pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur.

3. Comptes administratifs – exercice 2020

Pour la clarté des débats, M. Karleskind présente l'ensemble des comptes administratifs : comptes administratifs 2020 du Budget Principal et des budgets annexes « Développement économique », « Environnement - Ordures Ménagères », « GEMAPI », « Eau » et « Assainissement ».

M. le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

M. Karleskind, élu Président de la séance, à l'unanimité, met au vote les Comptes Administratifs 2020 du budget principal ainsi que les budgets annexes « Développement économique », « Ordures Ménagères », « GEMAPI », « eau » et « assainissement ».

3.1 – Compte administratif 2020 Budget Principal

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et une abstention,

- Constate les identités de valeur entre le Compte Administratif et le Compte de gestion présenté par le comptable public ;

- Arrête le résultat définitif du Compte Administratif du Budget Principal selon les votes ci-dessus :

Balance Générale 2020 – BUDGET PRINCIPAL 103

	Section investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	10 800 939.74 €	24 722 197.60 €	35 523 137.34 €
Dépenses	10 636 786.82 €	22 153 568.38 €	32 790 355.20 €
Résultat de l'exercice	164 152.92 €	2 568 629.22 €	2 732 782.14 €
Report résultat 2019	-516 935.20 €	0.00 €	-516 935.20 €
Résultat global de l'exercice	-352 782.28 €	2 568 629.22 €	2 215 846.94 €

Restes à réaliser Dépenses	-12 355 954,50 €
Restes à réaliser Recettes	12 500 240.00 €
Solde des RAR	144 285.50 €

Besoin de financement	-208 496.78 €
-----------------------	---------------

- Un excédent de fonctionnement de : 2 568 629.22 €
 - Un déficit en investissement de : -352 782.28 €
- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal tel qu'exposé dans la présente
 - Dit que sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020, la synthèse des informations financières essentielles des comptes administratifs et les notes de synthèse des comptes administratifs (article L 2313-1 du CGCT).

3.2 – Compte administratif 2020 Budget Annexe « Environnement Ordures Ménagères »

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 1 abstention,

- Constate les identités de valeur entre le Compte Administratif et le Compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Arrête le résultat définitif du Compte Administratif du Budget Annexe « Environnement – Ordures Ménagères selon les votes ci-dessus :

Balance Générale 2020 – BUDGET Annexe « Ordures Ménagères » 271

	Section investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	376 865.38 €	7 989 999.50 €	8 366 864,88 €
Dépenses	335 457.11 €	8 257 157.31 €	8 592 614,42 €
Résultat de l'exercice	41 808.27 €	-267 157.81 €	-225 749,54 €
Report Résultat 2019	878 667.91 €	283 502,67 €	1 162 170,58 €
Résultat global de l'exercice	920 076,18 €	16 344.86 €	936 421.04 €

Restes à réaliser Dépenses	-92 524,74 €
Restes à réaliser Recettes	18 155.00 €
Solde des RAR	-74 369.74 €

Ressource de financement	845 706.44 €
--------------------------	--------------

- Un excédent de fonctionnement de : 16 344.86 €
- Un excédent d'investissement de : 920 076.18 €

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Environnement – Ordures Ménagères » ;
- Dit que sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020, la synthèse des informations financières essentielles des comptes administratifs et les notes de synthèse des comptes administratifs (article L 2313-1 du CGCT).

3.3 – Compte administratif 2020 Budget Annexe « Développement Economique »

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 1 abstention,

- Constate les identités de valeur entre le Compte Administratif et le Compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Arrête le résultat définitif du Compte Administratif du Budget Annexe « Développement Economique » selon les votes ci-dessus :

Balance Générale 2020 – BUDGET Annexe « Développement économique » 266

	Section investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	2 867 432.79 €	4 205 187.05 €	7 072 619.84 €
Dépenses	2 974 125.33 €	4 307 909.66 €	7 282 035.39 €
Résultat de l'exercice	-106 692.94 €	-102 722.61 €	-209 415.55 €
Report Résultat 2019	2 373 935.60 €	175 338.68 €	2 549 274.28 €
Résultat global de l'exercice	2 267 242.66 €	72 616.07 €	2 339 858 73 €

Restes à réaliser Dépenses	-815 020.80 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Solde des RAR	-815 020.80 €

Ressource de financement	1 452 221.86 €
--------------------------	----------------

- Un excédent de fonctionnement de : 72 616.07 €
- Un excédent d'investissement de : 2 267 242.66 €

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Développement Economique tel qu'exposé dans la présente ;
- Dit que sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020, la synthèse des informations financières essentielles des comptes administratifs et les notes de synthèse des comptes administratifs (article L 2313-1 du CGCT).

3.4 – Compte administratif 2020 Budget Annexe « GEMAPI »

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour, et une abstention,

- Constate les identités de valeur entre le Compte Administratif et le Compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Arrête le résultat définitif du Compte Administratif du Budget Annexe « GEMAPI » selon les votes ci-dessus :

Balance Générale 2020 – BUDGET Annexe « GEMAPI » 278

	Section investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	224 327.23 €	158 000.00 €	382 327.23 €
Dépenses	637 138.03 €	93 099.27 €	730 237.30 €
Résultat de l'exercice	-412 810.80 €	64 900.73 €	-347 910.07 €
Report Résultat 2019	-261 582.26 €	0.00 €	-261 582.26 €
Résultat global de l'exercice	-674 393.06 €	64 900.73 €	-609 492.33 €

Restes à réaliser Dépenses	-1 133 326.50 €
Restes à réaliser Recettes	20 431.20 €
Solde des RAR	-1 112 895.30 €

Besoin de financement	-1 787 288.36
-----------------------	---------------

- o Un excédent de fonctionnement de : 64 900.73 €
- o Un déficit en investissement de : - 674 393.06 €

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « GEMAPI » tel qu'exposé dans la présente ;
- Dit que sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020, la synthèse des informations financières essentielles des comptes administratifs et les notes de synthèse des comptes administratifs (article L 2313-1 du CGCT).

4 – Compte administratif 2020 du Budget Annexe « Eau »

Le Conseil communautaire, par 45 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,

- Constate les identités de valeur entre le Compte Administratif et le Compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Arrête le résultat définitif du Compte Administratif du Budget Annexe « Eau » selon les votes ci-dessus :

Balance Générale 2020 – BUDGET Annexe « Eau » 296

	Section investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	372 323.15 €	3 510 630.62 €	3 882 953.77 €
Dépenses	714 470.96 €	2 077 452.29 €	2 791 923.25 €
Résultat de l'exercice	-342 147.81 €	1 433 178.33 €	1 091 030.52 €
Report Résultat 2019	203 539.83 €	899 541.54 €	1 103 081.37 €
Résultat global de l'exercice	-138 607.98 €	2 332 719.87 €	2 194 111,89 €

Restes à réaliser Dépenses	-70 818.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Solde des RAR	-70 818.00 €

Besoin de financement	-209 425.98 €
-----------------------	---------------

- Un excédent de fonctionnement de : 2 332 719.87 €
- Un déficit d'investissement de : -138 607.98 €

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Eau » tel qu'exposé dans la présente ;
- Dit que sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020, la synthèse des informations financières essentielles des comptes administratifs et les notes de synthèse des comptes administratifs (article L 2313-1 du CGCT).

5 – Compte administratif 2020 Budget Annexe « Assainissement »

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour, et 1 abstention,

- Constate les identités de valeur entre le Compte Administratif et le Compte de gestion présenté par le comptable public ;
- Arrête le résultat définitif du Compte Administratif du Budget Annexe « Assainissement » selon les votes ci-dessus :

Balance Générale 2020 – BUDGET Annexe « Assainissement » 277

	Section investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	4 983 542.46 €	5 763 741.29 €	10 747 283.75 €
Dépenses	5 688 902.17 €	3 878 848.36 €	9 567 750.53 €
Résultat de l'exercice	-705 359.71 €	1 884 892.93 €	1 179 533.22 €
Report Résultat 2019	1 738 422.14 €	5 022 465.27 €	6 760 887.41 €
Résultat global de l'exercice	1 033 062.43 €	6 907 358.20 €	7 940 420.63 €

Restes à réaliser Dépenses	--3 383 608.11 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Solde des RAR	-3 383 608.11 €

Besoin de financement	-2 350 545.68 €
-----------------------	-----------------

- Un excédent de fonctionnement de : 6 907 358.20 €
- Un excédent d'investissement de : 1 033 062.43 €

- Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Assainissement » tel qu'exposé dans la présente ;
- Dit que sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020, la synthèse des informations financières essentielles des comptes administratifs et les notes de synthèse des comptes administratifs (article L 2313-1 du CGCT).

6 – Affectation des résultats Budgets Principal et Annexes

M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines présente les rapports relatifs à l'affectation des budget principal et annexes « développement économique », « environnement – ordures ménagères », « GEMAPI », « eau » et « assainissement ».

Budget Principal

Le Conseil communautaire, par 51 voix pour, 1 abstention,

- Affecte le résultat du Budget Principal comme suit :
 - Affecte la reprise du résultat au C/002 résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 2 360 129.22 € section recette ;
 - Affecte au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés le montant de 208 500 € ;

- Est informé du solde d'investissement reporté au C/001 en dépense pour un montant de 352 782.28 €.

Budget annexe « Développement Economique »

Le Conseil communautaire, par 51 voix pour, 1 abstention,

- Affecte le résultat du Budget annexe « Développement Economique » comme suit :
 - Affecte la reprise du résultat au C/002 résultat de fonctionnement recette reporté pour un montant de 72 617.07 €,
 - Est informé du solde d'investissement reporté au C/001 pour un montant de 2 267 242.66 € en recette.

Budget annexe « Environnement – Ordures Ménagères »

Le Conseil communautaire, par 51 voix pour, 1 abstention,

- Affecte le résultat du Budget annexe « Ordures Ménagères » comme suit :
 - Affecte la reprise du résultat au C/002 résultat de fonctionnement recette reporté pour un montant de 16 344.86 €,
 - Est informé du solde d'investissement reporté au C/001 recette pour un montant de 920 076.18 €.

Budget annexe « GEMAPI »

Le Conseil communautaire, par 51 voix pour, 1 abstention,

- Affecte le résultat du Budget annexe « Gemapi » » comme suit :
 - Affecte au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés le montant de 64 900.73 €
 - Est informé du solde d'investissement reporté au C/001 pour un montant de 674 393.06 € en dépense.

7 – Budget annexe « Eau » : affectation des résultats

Le Conseil communautaire, par 48 voix pour et 4 abstentions,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - Affecte la reprise de résultat au C/002 résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 2 123 279.87 € section recette ;
 - Affecte au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés le montant de 209 440 € ;
 - Est informé du solde d'investissement reporté au C/001 en dépense pour un montant de 138 607.98 €.

8 – Budget annexe « Assainissement » : affectation des résultats

Le Conseil communautaire, par 51 voix pour, et 1 abstention,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - Affecte l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 de la section de fonctionnement recette pour le montant de 4 556 808.20 €,

- Affecte au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés le montant de 2 350 550.00 €,
- Est informé que le solde de la section d'investissement est reporté au chapitre 001 pour 1 033 062.43 € section recette.

9 – Décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Principal

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines.

Le Conseil communautaire, par 50 voix pour et 2 abstentions,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal tel qu'exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
6068 / 011	Autres fournitures	10 000.00 €	002/002	Excédent reporté	-81 087.18 €
60032 / 011	Petit équipement	30 000.00 €	70841 / 70	Produits des services Budgets Annexes	230 000.18 €
6262 / 011	Frais de Télécommunication	5 000.00 €	73111 / 73	Taxe foncière et habitation	-6 565 815.00 €
6156 / 011	Maintenance	10 000.00 €	73112 / 73	CVAE	25 686.00 €
64131 / 012	Rémunération non titulaire	120 000.00 €	73113 / 73	TASCOM	-104 987.00 €
73918 / 014	Autres reversement sur impôts locaux	-82 000.00 €	73114 / 73	IFER	4 313.00 €
73928 / 014	Autres prélèvement sur fiscalité	140 000.00 €	7382 / 73	Fraction de TVA	5 708 139.00 €
023 / 023	Virement à la section d'investissement	548 223.00 €	74124 / 74	Dot base intercommunalité	56 219.00 €
			74126 / 74	Dot de compensation	-36 394.00 €
			74833 / 74	Etat – compensation CFE (locaux ind)	1 245 544.00 €
			74834 / 74	Etat – compensation TF	179 605.00 €
			7788 / 77	Produits divers (rembt Vaccinodrome)	120 000.00 €
	TOTAL	781 223.00 €		TOTAL	781 223.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
2188/21/op 0505	Autres immobilisations	500 000.00 €	021 / 021	Virement de la section de	548 223.00 €

corporelles			fonctionnement		
2313/23/op 0505	Construction en cours	240 723.00 €	024 / 024	Produits cessions	2 500.00 €
			1318/13/op 0505	Subvention AERM	190 000.00 €
	TOTAL	740 723.00 €		TOTAL	740 723.00 €

- Autorise le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

10 – Décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe « Développement Economique »

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe « Développement Economique » telle qu'exposée :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
60612 / 012	Energie – électricité	3 257.58 €	002 / 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 257.58 €
	TOTAL	3 257.58 €		TOTAL	3 257.58 €

- Autorise le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

11 – Décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Annexe « Eau »

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines.

Le Conseil communautaire, par 49 voix pour et 3 voix contre,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Annexe « Eau » telle qu'exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
			002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	-12.06 €
			773 / 77	Mandat annulés sur exerc. Anté	12.06 €
	TOTAL	€		TOTAL	€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
001 / 001	Résultat d'investissement reporté	-1 147.24 €			€
1641 / 16	Emprunt	1 147.24 €			
	TOTAL	€		TOTAL	€

- Autorise le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

12 – Décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Annexe « Assainissement »

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Annexe « Assainissement » telle qu'exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
			002 / 002	Résultat d'exploitation reporté	-5 620.42 €
			70611 / 70	Redevance Assainissement	5 620.42 €
	TOTAL	€		TOTAL	€

- Autorise le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

13 - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2021 : adoption des modalités de reversement

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la répartition du FPIC 2021 selon les dispositions de droit commun.

14 – Avis projet SDAGE – PGRI (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – plan de gestion des risques d'inondation) 2022

Rapporteur : Mme Castronovo, 7^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la ruralité, à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, et aux paysages.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les objectifs généraux du SDAGE déclinés au travers des six grandes orientations et le PGRI « Rhin Meuse » déclinés dans ces 5 objectifs qui reprennent l'ensemble des enjeux pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique, et permettre de mener les actions pour la mise en sécurité des biens et des personnes.
- Approuve le fait que pour la première fois le volet de lutte contre les inondations du SDAGE reprenne pour partie les objectifs du PGRI.
- Déplore que :

Concernant le premier objectif du PGRI « favoriser la coopération entre les acteurs » :

Au regard des problématiques rencontrées au niveau local (échelle de l'agglomération), en termes de gestion des cours d'eau frontaliers (entretien, gestion du risque d'inondation, projet en cours ...), un renforcement de la coopération des acteurs à une échelle plus locale serait pertinent. En effet, le PGRI prévoit essentiellement une coordination à une échelle supra, également nécessaire, mais qui ne permet pas forcément d'obtenir au niveau des territoires frontaliers les clés parfois nécessaires pour avancer sur certains sujets ou obtenir des informations des pays voisins (exemple, pollution accidentelle ...),

- S'interroge :

❖ Sur le projet de SDAGE

Concernant le Thème 1 : « Eau et Santé »

L'objectif T1 – O1.1 – D8 précise que le suivi des substances à risque sur le milieu doit être déployé sur le territoire avec une coordination nationale. Mais est-il prévu une coordination à l'échelle extra territoriale pour suivre les substances dangereuses présente dans les cours en provenance de l'étranger ?

Concernant le Thème 2 : Eau et Pollution

Afin de limiter les pollutions du milieu naturel issues des activités anthropiques, l'objectif T2.O2.2-D4 recommande que les collectivités mettent en place des conventions spéciales de déversement simplifiées pour les commerçants, artisans... Est-il prévu la transmission de modèle type de ces conventions très variables selon les activités économiques ?

Concernant l'orientation 4 « Eau et rareté »

L'objectif T4. O1.6 D1 prévoit qu'afin de gérer de manière économe les ressources de l'eau à l'échelle du territoire et notamment prioriser les actions des acteurs de l'eau, il est nécessaire d'identifier les secteurs qui du fait de leur vulnérabilité (...) risquent de connaître dans les années à venir des tensions quantitatives sur la ressource. Ces secteurs une fois identifiés devront faire l'objet de diagnostic et de plan d'actions. La collectivité s'interroge sur les délais non précisés à l'échelle de ce schéma. En effet à quel moment la liste des secteurs devenant prioritaire pour les services sera-t-elle connue des collectivités et comment ces priorités impacteront-elles les attributions d'aides techniques et financières ? A quelle fréquence, la liste des collectivités sujettes à risque de pénurie d'eau récurrente sera-t-elle mise à jour ?

- Emet les remarques suivantes :

❖ **Sur le projet de SDAGE**

Concernant le Thème 1 : « Eau et Santé »

Les ambitions de cet objectif sont de préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en préservant la qualité des captages. Cependant, nombre de mesures prévues s'inscrivent sur des temps longs nécessitant très souvent des diagnostics préalables avant l'élaboration de plan d'actions. Or les actions demandent souvent la mise en place de nouvelles pratiques (cultural pour les exploitants agricoles, ou modification de processus pour les industriels) pas toujours acceptées par ces usagers. Or les collectivités sont plutôt démunies pour imposer ces nouvelles exigences. L'élaboration de guide pour certaines pratiques aide mais ne répond pas à toutes les questions, des appuis techniques des différents partenaires est également nécessaires (chambre d'agriculture, DREAL, agence de l'eau ...).

Concernant le Thème 6 : « Eau et gouvernance »

Afin de répondre à tous les objectifs et faciliter les échanges entre les collectivités et les différents financeurs, il est proposé que les appels à manifestation d'intérêt regroupant les services de la DREAL, de la région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse se développent. Ce mode de fonctionnement pour l'octroi d'aide au porteur de projet bien qu'intéressant ne doit pas se faire au détriment des autres modes de subvention des différents acteurs de l'eau. En effet, les différents acteurs ne bénéficient pas tous des services d'ingénierie ou du temps nécessaires pour préparer les dossiers de candidatures au moment de l'appel. Les projets de contractualisation et les demandes au cas par cas doivent perdurer pour permettre à tous les acteurs de pouvoir mettre en œuvre leurs projets.

❖ **Sur le projet de PGRI « Rhin Meuse »**

Concernant le second objectif « Améliorer la connaissance et développer la culture du risque » :

L'objectif O2-D2 relatif à l'Atlas des Zones Inondables (AZI) est pertinent sur les secteurs non couverts par un PPRi, cependant, il est nécessaire que ce dernier puisse être mis à jour, notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Longwy. Une action en ce sens au prochain SLGRI serait pertinente pour permettre d'améliorer la connaissance et développer la culture du risque.

Concernant le troisième objectif « Aménager durablement les territoires » :

Les ambitions de cet objectif sont notamment celui de la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, axe important pour permettre de réduire ou d'éviter l'exposition des biens et des personnes aux risques d'inondation. Cependant, en lien avec certains objectifs du SDAGE, il est constaté des difficultés dans l'application et le respect des règles en vigueur par les usagers.

Pour permettre d'atteindre cet objectif d'aménagement durable des territoires, il serait intéressant de développer un objectif de « suivi et de contrôle » et de simplification des procédures judiciaires.

En effet, ce document de planification et sa déclinaison territoriale auront un impact fort si les territoires ont les outils et les moyens adéquats pour assurer l'application des règles.

Concernant le quatrième objectif « Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » :

Le lien entre les SLGRI et les Programmes de Mesures (PDM) du SDAGE serait à renforcer en présentant, par exemple, des actions communes. Le domaine « milieux aquatiques » du programme de mesures pourrait intégrer des opérations de restauration des milieux avec un objectif de lutte contre les inondations. Des liens apparaissent également pertinents entre le ralentissement des écoulements et les mesures territorialisées du domaine « agriculture ».

- Décide d'émettre un avis favorable aux projets de Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux et du plan de gestion du risque inondation 2022-2027 Rhin Meuse, sous réserve de réponse à toutes les questions.

15 – Transfrontalier – désignation des représentants de la CAL au sein de l'Institut de la Grande Région

M. le Président présente ce rapport en l'absence de Mme Colin, excusée, 6^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et aux relations transfrontalières.

Vu les candidatures uniques de Mme Colin en tant que représentante titulaire de la CAL et de M Bouzad en tant que représentant suppléant de la CAL au sein de l'Institut de la Grande Région,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Désigne Mme Colin en tant que représentante titulaire de la CAL et M. Bouzad en tant que représentant suppléant de la CAL au sein de l'Institut de la Grande Région.

16 – Transfrontalier – Convention avec le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) pour l'organisation de cours de Luxembourgeois

M. le Président présente ce rapport en l'absence de Mme Colin, excusée, 6^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et aux relations transfrontalières.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer avec le SYVICOL la convention pour l'année 2021 et les années suivantes jusqu'à la fin de son mandat aux conditions exposées ci-dessous (y compris

en cas d'évolution des tarifs dans une limite de 15 %), et tout acte nécessaire à la mise en œuvre des cours de luxembourgeois sur le territoire intercommunal :

- Le SYVICOL fournit les enseignants (par le biais d'EuRegio), rémunérés par le Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois,
- La CAL :
 - ✓ Met à disposition le local (le site de la Pépinière de Mexy est proposé, sans surcoût de fonctionnement (énergie, ménage etc ...) et le matériel pédagogique ;
 - ✓ Assure la communication et le recrutement des élèves ;
 - ✓ Inscrit les élèves et encaisse les frais d'inscription (3 euros/heure de cours soit 156 euros par an, tarif social à 10 euros/an, selon règlement grand-ducal du 23/04/2013) ;
 - ✓ Prend en charge les indemnités kilométriques de l'enseignant (40 centimes d'euros par kilomètre entre son lieu de résidence et le lieu en cours) ;
 - ✓ Transmet le bilan financier de l'opération au Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois (si le bilan est excédentaire, l'excédent doit être utilisé par la CAL par exemple pour des dépenses de communication ou de matériel pédagogique).
- Durée : 1 an.

Les sessions de cours, ouverts à tous, s'organisent de septembre à juin. Sont actuellement prévues une à deux sessions par semaine d'une heure trente (soit 52 heures de cours/an/session), en principe en fin d'après-midi voire le samedi matin.

- Prévoit au budget les crédits correspondants.

17 – Golf : modification N° 9 du contrat de DSP – activité footgolf

Rapporteur : M. Wilmin, 9^{ème} Vice-Président, délégué aux équipements sportifs.

Le Conseil communautaire, par 50 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- Autorise la société Gaïa Concept Longwy à exploiter une activité de footgolf sur le parcours compact du golf international, selon compte d'exploitation prévisionnel modifié joint en annexe. Ce compte d'exploitation est disponible sur simple demande et sera mis à disposition le jour du conseil communautaire.
Le chiffre global d'affaire du golf serait augmenté de 40 775 euros, soit + 0,33 % par rapport au chiffre d'affaires initial (12 034 617,16 euros HT).
Une augmentation tous avenants cumulés (c'est-à-dire avec avenant N° 4 de +0.012 %) de + 0.35 %.
- Dit que le tarif du green fee sera de 20 euros pour 2021 et suivra l'évolution conventionnelle ;
- Autorise le Président à signer l'avenant N° 9 correspondant avec la société Gaïa Concept Longwy.

18 – Modification n° 1 du contrat de DSP eau potable de la commune d'Hussigny

Rapporteur : Mme Castronovo, 7^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la ruralité, à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations aux paysages en l'absence de M. Lombardi, 10^{ème} Vice-Président délégué à l'assainissement et à l'eau potable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 du contrat de DSP eau potable de la commune d'Hussigny avec Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.

Une programmation des renouvellements des branchements devait s'effectuer de façon concomitante avec les opérations de voirie pour un montant de 104 150 € HT.

Il s'avère que cela n'est pas possible.

Aussi, il est proposé de reporter cette somme sur le compte de renouvellement patrimonial. Cette somme viendra s'ajouter aux 25 000 € HT prévus au contrat initial.

Il est proposé d'utiliser ce fond pour le renouvellement des branchements plomb de la rue Foch et Carnot et la suppression de la canalisation en doublon de la rue de la gare et de la rue Foch.

La présente modification se fait sans incidence financière.

Une partie de ces travaux a déjà été réalisée en 2020.

19 – Déclaration procédure sans suite marché 21-20 : marché d'exploitation et production de vente d'eau en gros

Rapporteur : Mme Castronovo, 7^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la ruralité, à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations aux paysages en l'absence de M. Lombardi, 10^{ème} Vice-Président délégué à l'assainissement et à l'eau potable.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à déclarer sans suite la procédure de consultation du marché 21-20 pour l'exploitation et la production de vente d'eau en gros, pour motif d'intérêt général de nature juridique.
- Charge le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – Crise du Covid 19 – Remise gracieuse de loyers à l'entreprise DI BARTOLOMEO Fabrice

Rapporteur : M. Aceti, 5^{ème} Vice-Président, délégué à l'économie et aux zones d'activités.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Applique une remise gracieuse de l'entièreté du loyer pour les mois de mars, avril et mai 2020 à l'entreprise DI BARTOLOMEO Fabrice, soit une remise de 819.40 euros toutes taxes comprises.

21 – Partenariat IntenCité 2021

Rapporteur : M. Aceti, 5^{ème} Vice-Président, délégué à l'économie et aux zones d'activités.

Le Conseil communautaire, par 43 voix pour, 8 voix contre et une non-participation,

- Valide un partenariat avec l'association IntenCité sur les missions proposées pour 2021 (animation de la plate-forme de e-commerce intercommunale, sensibilisation des commerçants à l'usage d'internet, promotion des commerçants et artisans), pour un montant de 18 000 euros répartis comme suit, les crédits étant inscrits au budget développement économique :
 - 9000 euros au titre des actions mises en place par le Community Manager de l'association (animation de la plate-forme de e-commerce et sensibilisation des commerçants à l'usage d'internet) ;

- 9000 euros pour le déploiement des animations commerciales d'envergure intercommunale, étant entendu que la participation de l'association pour chacune des 7 actions ciblées sera au minimum de 20 %.
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat.

22 – Demande d'installation d'une petite restauration ambulante sur la voie verte, commune de Herserange

Départ de MM. Allieri et Lenoble à 20 H 05. Le pouvoir de Mme Lorin Cridel à M. Allieri devient caduc.

Rapporteur : M. Aceti, 5^{ème} Vice-Président, délégué à l'économie et aux zones d'activités.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la Convention d'occupation précaire avec le Président de la SAS Chemanne Corporation afin de l'autoriser à occuper de 10 H à 19 H, du 1^{er} juillet au 15 septembre 2021, un espace à proximité de la voie verte, localisé commune de Herserange, section cadastrale AI n° 120 pour l'installation d'une petite restauration ambulante. L'installation ambulante correspond à un chariot autonome en électricité. En contrepartie de l'occupation, la SAS Chemanne s'engage à verser à la CAL un loyer de 120 € HT pour la durée de la convention.
- Dit que cette convention pourra être reconduite chaque année dans les mêmes conditions si la période test s'avèrerait concluante.

23.1 – Financement des actions vacances – crédits CISPD – ADUCS – Booste ton estime

M. Bouzad, 3^{ème} Vice-Président, délégué aux politiques de prévention, à l'insertion, aux contrats de ville et à la santé présente les rapports relatifs aux crédits CISPD – financement des actions vacances.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à l'association des Utilisateurs du Centre Social (ADUCS) CAF Blanche Haye une subvention de 3000 € pour la mise d'un projet intitulé « Booste ton estime » permettant l'accueil de 50 jeunes de 11 à 17 ans, sous forme de groupes, afin de participer à des ateliers thématiques autour de l'expression artistique et du sport sous une formule de stage de 5 jours pendant les vacances d'été et de la Toussaint,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget.

23.2 – Financement des actions vacances – crédits CISPD – ADUCS – Organise ton mini-séjour

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à l'association ADUCS CAF Blanche Haye une subvention de 2000 € pour l'accompagnement de 7 jeunes de 12 à 15 ans afin de leur permettre d'organiser un mini-séjour de quatre jours à Paris pendant les vacances d'été.
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget.

23.3 – Financement des actions vacances – crédits CISPD - Culture Loisirs Evasion – Vivre ensemble et lien social

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- accorde à l'association Culture Loisirs Evasion une subvention de 5340 € pour des actions tout au long de l'été en faveur de la jeunesse autour de trois axes : médiation, accès aux loisirs, et changement d'environnement.
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget.

23.4 – Financement des actions vacances – crédits CISPD - AVICENNE – Favoriser la découverte d'ateliers artistiques, culturelles et s'initier à différentes pratiques durant la période estivale

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à l'association AVICENNE une subvention de 2580 € pour l'accompagnement de 25 jeunes de 11 à 17 ans sur des ateliers, sorties culturelles et stages artistiques tout au long de l'été.
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget.

24.1 Fonds de concours – requalification de la rue Sous-Châtier et passage de l'éclairage public de la rue en LED à Saulnes

M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux Ressources Humaines présente les rapports relatifs aux fonds de concours.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Saulnes un fond de concours 2020 et 2021 de 30 000 € pour un programme de requalification des voiries de la rue Sous Châtier et le passage de l'éclairage de cette rue en LED.
- Dit que les sommes pour l'année 2020 ont été inscrites au budget, que les sommes pour l'année 2021 seront inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

24.2 – Fonds de concours – réfection de trottoirs à Laix

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Laix un fonds de concours 2021 de 15 000 € pour la réfection de trottoirs abîmés suite aux travaux d'assainissement,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 sont inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

24.3 – Fonds de concours – aménagement d'une placette rue du Lavoir à Fillières

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Fillières un fonds de concours 2021 de 17 741.92 € pour l'aménagement d'une placette sis rue du Lavoir,

- Dit que les sommes pour l'année 2021 seront inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence.

25 – Festival Viv'Arts Cités – Tarification des spectacles pour la mise en place d'une billetterie

Rapporteur : Mme Furgaut, 4^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la culture, au tourisme, patrimoine industriel et historique, et à la communication.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la tarification proposée pour les spectacles du festival Viv'Art Cités comme suit :

Titre du Spectacle Compagnie	Lieu/ nombre de places	Date	TARIF
Théâtre « Tira Fata » de la Compagnie LA PENDUE	LONGLAVILLE 150	Mercredi 22 septembre 2021 en soirée	10 € Enfants (moins de 12 ans) et scolaires accompagnés : 5 €
1 ^{ère} partie Sarah SCHWAB et BARZINGAULT	CUTRY 300	Samedi 2 octobre 2021 en soirée	10 €
Paul PERSONNE	LONGLAVILLE 450	Mardi 5 octobre 2021 en soirée	30 € Tarif réduit et préventes : 26 €
ROCK LEGENDS	LONGLAVILLE 450	Samedi 9 octobre 2021 En soirée	10 €
Concert symphonique de l'Orchestre Philharmonique de la Lorraine Gaumaise (OPLG)	COSNES-ET-ROMAIN 300	Dimanche 10 octobre 2021 Après-midi	10 €

- Autorise le Président à signer la convention de mandat liant la CAL à l'association Brut de Production pour la gestion de la billetterie.
- Approuve le versement du prix de la prestation réalisée à Brut de Production pour la gestion de la billetterie, selon le devis qui sera défini.

26 – Signature du pacte territorial de relance et de transition énergétique

Départ de M. Servagi à 20 H 40.

Départ de M. Agostini à 20 H 45.

Rapporteur : M. Aceti, 5^{ème} Vice-Président, délégué à l'économie et aux zones d'activités en l'absence de Mme Colin, excusée, 6^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et aux relations transfrontalières.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le pacte territorial de relance et de la transition écologique, accompagné de la liste des projets jointe à la présente délibération ;
- Précise que ce dernier associe sur le territoire, les intercommunalités de Longwy et de Longuyon ;
- Précise que les dossiers déposés répondront aux impératifs fixés par ce pacte (Transition énergétique et écologique, Cohésion des Territoires et des coopérations, Economie plurielle ancrée dans les territoires).

27 – Médiathèque : candidature à l'appel à projet MICRO-FOLIES Grand Est

Départ de M. Hamen à 20 H 55. Le pouvoir de M. Herbays à M. Hamen devient caduc.

Départ de Mme Richard à 20 H 55.

Départ de M. Jacque à 20 H 55.

Rapporteur : Mme Furgaut, 4^{ème} Vice-Présidente, déléguée à la culture, au tourisme, patrimoine industriel et historique, et à la communication.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet MICRO FOLIES pour la Médiathèque intercommunale (permettant l'accès du public à distance aux collections de 12 établissements culturels nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique, Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience).

28 – Recours au service civique

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide la mise en place du dispositif de service civique au sein de la collectivité, notamment dans le cadre des projets campus connecté et Micro-Folies
- Autorise le Président à demander l'agrément nécessaire et son renouvellement auprès de l'Etat,
- Autorise le Président à signer le ou les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et/ou les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ou avec des organismes déjà agréés, ainsi que tout document nécessaire dans le cadre des présentes,
- Autorise le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire égale à 7,43 % de l'indice brut 244 (pour mémoire 107,58 euros par mois) et l'éventuelle prise en charge des frais administratifs de l'organisme agréé dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'une somme annuelle de 1000 euros et sur présentation des justificatifs.

29 – Demande subvention Club de karaté Mont-Saint-Martin

M. le Président présente ce rapport.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à l'USLM Karaté de Mont-Saint-Martin une subvention de 20 000 € pour la participation de Steven DA COSTA à des animations organisées par le club de Karaté à destination des jeunes du bassin de Longwy cet été, ainsi qu'à des exhibitions et interventions dans les écoles au cours de l'automne.
Le club de karaté réalisera 21 banderoles qui seront distribuées aux 21 communes du Grand Longwy, mettant en avant la participation de Steven DA COSTA aux Jeux Olympiques.
- Dit que les sommes pour l'année 2021 seront inscrites au budget et qu'elles seront versées à l'association.

Informations – délibérations adoptées par le Bureau en séance du 7 juin 2021

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 17 février 2021 portant délégation permanente au Bureau, Monsieur le Président informe le Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Bureau en séance du 7 juin 2021 :

- Adhésion à l'Institut de la Grande Région

Il s'agit d'une association de droit luxembourgeois, comprenant les régions de Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie et Grand Est en tant que membres fondateurs.

L'Institut de la Grande Région a pour objet la promotion de toutes actions de rapprochement des composantes de la Grande Région, pour rendre leurs territoires plus intégrés et plus attractifs, par le biais de la coopération transfrontalière. Elle organise à cet effet des manifestations, colloques, études, échanges avec les Etats et institutions et rend des avis.

Elle fonctionne grâce à une Assemblée Générale, un conseil d'administration composé de 35 membres actifs, un comité de direction et un conseil d'orientation.

La CAL, en tant que membre actif, serait représentée comme tout membre actif par un représentant et son suppléant mais leur désignation relève uniquement du conseil communautaire.

La CAL ne peut par ailleurs adhérer que pour les actions dans le cadre de ses compétences statutaires.

La cotisation annuelle est de 300 euros.

- Cession de la parcelle ZA n° 185 (Les Quémènes – ban communal de Lexy) au profit de la SARL BTCM France

2360 m² - construction d'un bâtiment artisanal de cinq cellules – 59 000 € HT (68 487.20 € TVA sur marge comprise) – réméré de deux ans.

- Cession de la parcelle ZA n° 261 (Les Quémènes – ban communal de Lexy) au profit de Monsieur Miguel DOS SANTOS

5007 m² - installation d'une unité de fabrication de menuiseries intérieures (portes, placards, etc...) – 125 175 € HT (145 303.14 € TVA sur marge comprise) – réméré de deux ans.

- **Cession de la parcelle ZA n° 259 (les Quémènes – ban communal de Lexy) au profit de Franis Transport**

3176 m² - création d'une filiale de la société luxembourgeoise Franis Transport pour transfert de la partie exploitation, hall de stockage et entrepôt camion – 79 400 € HT (92 167.52 € TVA sur marge comprise) – réméré de deux ans.

- Cession de la parcelle AL N° 8 (ban communal de Herserange) au profit de la SAS Deltaménagement

2450 m² - acquisition d'un délaissé pour intégration au projet immobilier sur l'ancien site de la STUL – 14 038.50 € HT (16 846.20 € TTC).

Information : décisions prises par le Président

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Décision n° 2/21 : convention d'occupation des terrains avec le Club canin de Mont-Saint-Martin**

Considérant que le club canin de Mont-Saint-Martin, constitué par la déclaration du 10 mai 2019, souhaite exercer ses activités sur une partie de la parcelle AV 172, d'une superficie de 0 hectare et 82 ares, qui a été elle-même occupée de 1987 à 2019 par l'ancien club canin.

Considérant qu'une nouvelle convention a été élaborée, permettant au Club canin d'occuper ce terrain à titre précaire et pour une durée indéterminée, avec possibilité pour le Grand Longwy de résilier cette convention lorsqu'il manifesterait sa volonté de reprendre le terrain à son profit ou pour le céder. Cette occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation par l'occupant d'un montant de 42 €/an.

Le Président de la Communauté d'Agglomération décide de signer cette convention d'occupation des terrains.

- **Décision n° 3/21 : convention d'occupation des terrains avec l'Archer Club Haucourt-Moulaine**

Considérant que l'Archer Club de Haucourt-Moulaine disposait d'une convention d'occupation de plusieurs terrains à Moulaine, propriétés du Grand Longwy, afin d'organiser son concours annuel de tir à l'arc en septembre.

Considérant que cette convention conclue à titre ayant expiré, une nouvelle convention a été élaborée et est renouvelable jusqu'à 2026 inclus, pour une durée d'une semaine par an. Cette convention est conclue à titre gratuit. Il y a une subvention en nature à l'association, dont l'objet ainsi que la manifestation présentent un intérêt public local d'animation sportive de l'agglomération. La présente gratuité devra être soumise au conseil communautaire chaque année dans la limite de la durée de la convention.

Le Président de la Communauté d'Agglomération décide de signer la convention portant occupation précaire des parcelles pour l'organisation concours annuel de tir à l'arc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.